



Association des Œuvres
de Bienfaisance
Ben M'Sik Sidi Othmane
Casablanca

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX N° 02/2015/AOB-BMSO
Séance publique

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE DE PROJETS DANS
LE CADRE DE L'OPERATION " AL FADL" SIS A LA PREFECTURE
DES ARRONDISSEMENTS MOULAY RACHID.

Dans le cadre du programme I.N.D.H., le Jeudi 07 Mai 2015 à 16 heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Président de l'Association des Œuvres de Bienfaisance de Ben M'Sick Sidi Othmane, sis à Hay Sadri - Casablanca ; à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE DE PROJETS DANS LE CADRE DE L'OPERATION " AL FADL" SIS A LA PREFECTURE DES ARRONDISSEMENTS MOULAY RACHID. CASABLANCA.

- lot n° 1 - construction Centre Social pour le Soutien des efforts Féminines "LOT 249"
- lot n° 2 - construction d'une Bibliothèque « LOT 472 »
- lot n° 3 - construction D'UNE CRECHE « LOT 544 »
- lot n° 4 - construction d'un centre de formation des compétences des jeunes « LOT 677 »
- lot n° 5 - construction d'une crèche « LOT 838 »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service logistique et moyens généraux, au centre Dar Atfal de l'Association des Œuvres de Bienfaisance de Ben M'Sick Sidi Othmane, sis à Hay Sadri - Casablanca,

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cent vingt Mille dirhams (120 000,00 DH).**

Le marché qui sera conclu est estimé à **8.000 000,00 DH/TTC.**

Le contenu, la présentation des dossiers des concurrents ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de l'Association des œuvres de bienfaisance de ben M'Sick Sidi Othmane, sis à Hay Sadri - Casablanca ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.